

CIBLE

ORIGINES

Par une dépêche, *Le Monde* du 3 juin informait ses lecteurs d'une bataille rangée à Montfermeil, suite à « *une altercation entre une jeune Africaine et plusieurs jeunes d'origine maghrébine* ».

La présentation qui est faite des personnes impliquées dans ces actes de violence est inacceptable. Nul n'ignore en effet que notre droit ne connaît que deux catégories d'habitants dans notre pays : les étrangers, résidents ou non, et les citoyens français. Par conséquent, aucune définition « ethnique » ou religieuse de ses habitants ne saurait être tolérée.

Ecrire qu'un Algérien a eu un accident de voiture, à cause d'un cycliste italien, c'est une information objective. Mais oserait-on préciser, sans motif très particulier, que tel voleur était « *d'origine auvergnate* » ? Et celui qui évoquerait « *l'origine juive* » de tel particulier provoquerait un scandale justifié. Dès lors, pourquoi trouve-t-on normal de signaler « *l'origine maghrébine* » de certains délinquants ? Ils sont Français, ou étrangers. Et leur acte délictueux n'est ni aggravé ni atténué par leur origine.

Grand donneur de leçons, *Le Monde* devrait surveiller sa prose.

EMPLOI

La ligne Juppé



Société

**Les femmes
et la politique**

p. 9

Droits de l'homme

**Entretien avec
Maître Leclerc**

p.6/7

Dans son article « L'exception française » (*Royaliste* n° 643) Yves La Marck semble montrer que le président de la République est, dans notre actuel système institutionnel, un chef de guerre sans légitimité circonstancielle, la seule valable à ses yeux !

Partant des considérations de Charles de Gaulle dans ses *Mémoires d'espoir*, Yves La Marck lie la fonction présidentielle à ce seul grand homme et aux circonstances dramatiques qui ont marqué son exercice du pouvoir : dans la guerre mondiale en 1940-45, comme dans la lutte pour la restauration de l'État (d'inspiration monarchique) en 1958-62. Cependant, en 1962 se clôt précisément la période d'affirmation d'un président-chef de guerre, pour laisser la place à un président-arbitre légitimé par la base élargie du suffrage universel direct (se reporter au discours de de Gaulle du 12 septembre 1962 à la suite de l'attentat du Petit-Clamart).

Par conséquent, les élections présidentielles ne sont pas la guerre civile que Yves La Marck veut voir, mais bien les circonstances exceptionnelles qui permettent à un homme, inévitablement issu d'une faction politique, de devenir l'arbitre légitime des passions politiques nationales, c'est-à-dire le président de la France, et de tous les Français. Ceci étant voulu par la Constitution de 1958, l'élection du président de la République n'est dès lors plus l'aboutissement de ce « psychodrame » dénoncé par l'auteur de l'article mais bien l'expression de la maturité politique et institutionnelle de la France, son État et son corps électoral tout entier.

« Nous sommes le seul pays d'Europe à incarner une telle conception » nous dit alors Yves La Marck ; eh bien ! soyons-en fiers, car aujourd'hui l'administration de Bill Clinton regarde la France avec curiosité en se demandant comment nous arrivons à faire cohabiter des forces partisa-

nes différentes à la tête du pays, alors que le Congrès bloque toutes initiatives de la

Maison-Blanche. On ne peut pas encore étudier les conséquences du blocage américain actuel, mais nous nous reporterons aux paralysies qui ont touché la présidence d'Harry Truman en 1946-47 alors qu'il s'est vu opposer un Congrès à majorité républicaine. La faiblesse de l'exécutif dans le système institutionnel présidentiel américain, et le système électoral indirect, ont alors eu pour effet de bloquer toutes les initiatives de Truman et de son gouvernement. Ce sont alors des dizaines de fois où son veto présidentiel a été rejeté, allant jusqu'à induire la politique de l'État à l'opposé de la volonté du Président comme pour les lois Taft-Hartley limitant la liberté d'action des syndicats. Harry Truman est devenu un président démocrate entérinant des lois républicaines, allant jusqu'à rester impuissant devant la montée du maccarthysme. Aussi lorsque Yves La Marck se montre satisfait que la présidence américaine s'implique dans la gestion des marchés d'exportation, n'est-ce pas plutôt les marchés financiers américains qui influent sur la Maison-Blanche ? Veut-on cela pour la France, un chef d'État technocrate ? Cette question posée en terme de comparaison entre la France et les États-Unis n'a pas lieu d'être. En effet, on ne peut comparer ce qui peut l'être. Rappelons qu'un régime présidentiel n'est pas comparable à la fonction arbitrale du président de la République française. Les institutions prévoient en effet le partage des fonctions entre un président de la République (défense et politique étrangère) et un Premier ministre (prenant « appui sur une majorité pour faire une politique déterminée » selon les termes de la Constitution de 1958).

Enfin, quant aux considérations sur les programmes de défense et de politique étrangère, nous concédons volontiers que ces questions auraient pu avoir un rôle plus important dans la campagne élec-

torale. Cependant nous tenons à faire remarquer, du moins en ce qui concerne

le nouveau président de la République, qu'il s'inscrit dans la continuité gaullienne d'indépendance militaire et diplomatique. Continuité déjà respectée par ses prédécesseurs (François Mitterrand ne fit pas exception) ce qui permet de considérer le style gaullien comme celui de la Ve République se résumant en trois points majeurs : indépendance d'intervention militaire et nucléaire, collaboration franco-allemande dans le cadre européen et ouverture sur le tiers-monde. Quant à la marge d'action disponible pour le nouveau président, elle a été circonscrite par l'action du nouveau Premier ministre, Alain Juppé, lorsqu'il était au Quai d'Orsay, comme Yves La Marck lui-même le mettait en évidence dans un précédent article (« Le phénomène Juppé » in *Royaliste* n° 642).

Il existe donc bien une exception française et sur ce point nous ne discuterons pas, mais toute la question tient à la nature de cette exception. Pour nous, elle tient aux institutions de la Ve République et elle est heureuse ! Car elle prend en compte l'héritage des traditions monarchiques qui ont fait la France, comme les acquis de la Révolution. Il est donc normal que Jacques Chirac soit héritier de la Révolution et du général de Gaulle, et il en aurait été de même pour un président de gauche : François Mitterrand en fut la preuve. Dès lors, mettre en parallèle la droite française néogaulliste et l'extrême-droite relève d'une analyse inapte, et les combiner en un pourcentage commun (les 40 % cités par Yves La Marck) revient à additionner des pommes et des fusils. Même s'il remarque que cette assimilation n'a pas en France le sens qu'elle revêt en Italie, en Allemagne ou en Espagne, il la mentionne et s'en sert pour expliquer une espèce d'exclusion réciproque entre la droite et l'extrême-droite de laquelle ils tireraient leurs identités respectives. Nous pensons pour notre part

qu'il existe une France profondément démocratique, de gauche et de droite, qui fait vivre la Ve République, dont Jacques Chirac fait partie au même titre que Lionel Jospin et qui n'a pas besoin de l'extrême-droite, avec ou contre elle, pour s'affirmer. Chercher une lutte d'exclusion entre la droite et l'extrême-droite en France reviendrait à les lier à une même famille politique, or il est clair que la droite que représente Jacques Chirac n'a rien à voir avec le Front national de Le Pen ou la droite de Philippe de Villiers. Le débat se pose dès lors entre les républicains (héritiers de la *Res publica*) et ceux qui ne le sont pas.

La Ve République a donc des bases plus solides que le simple rejet de l'extrême-droite et en 1940 comme en 1958 ce n'est pas l'extrême-droite qui a menacé la République mais bien la défaillance de l'exécutif.

La fonction présidentielle, en France, est donc aujourd'hui indépendante parce que irresponsable et non influençable par les corps constitués. Cette réalité n'est non seulement pas méconnue à l'étranger mais même regardée avec intérêt, aussi bien depuis les républiques que depuis les monarchies qui nous entourent... hormis peut-être le Royaume-Uni qui, à travers la caricature impériale de la présidence française, entend plus critiquer le rayonnement européen de la France que l'étendue des pouvoirs personnels du président de la République. Et il y a de quoi lorsque l'on sait qu'en 1967, le Premier ministre britannique nouvellement nommé, Wilson, présente un projet d'entrée dans l'Europe à la Chambre des communes et que celui-ci, malgré toutes les concessions faites à la France, échoue sur des problèmes de politique intérieure. Il faut alors se méfier des articles de la presse d'outre-Manche, nourrie d'aigreur et de rancunes à l'égard du père fondateur de la Ve République et des traditions politiques qu'il a ancrées dans la fonction présidentielle.

Ludovic Galfo et Alexandre Renaud (Paris)

L'illusion du consensus

Il suffit que les représentants de la droite et de la gauche ne se chamaillent pas sur les écrans pour que le thème du consensus revienne à la mode.

On s'en souvient : lors de leur débat pour le second tour, Jacques Chirac et Lionel Jospin avaient sagement présenté leur programme, sans rechercher l'affrontement direct. Puis, au soir du 7 mai, les gagnants incontestables et les perdants qui ne rêvaient pas d'un si beau résultat avaient été courtois. Enfin, la transmission des pouvoirs entre François Mitterrand et Jacques Chirac a eu lieu dans un climat détendu.

Il a suffi de ces trois événements pour que des journalistes et des hommes politiques se mettent à célébrer la fin de la guerre civile froide et la démocratie apaisée.

Nous voudrions bien les croire. Mais ce ne sont pas les politesses que se font les membres de la classe dirigeante qui peuvent changer l'esprit du temps et effacer les problèmes de l'heure. Les références constantes à la fracture sociale et à l'exclusion disent bien que nous ne sommes pas entrés dans une ère d'apaisement, mais que nous subissons une situation de violence multiforme et croissante. Contre une illusion grossière, force est de rappeler quelques évidences massives :

- Le thème de l'apaisement s'est diffusé en ce joli moi de

mai qui a commencé par la noyade d'un jeune homme, jeté dans la Seine par des individus sortis du cortège du Front national. Plus tard, on apprend qu'un autre jeune homme avait été volontairement noyé au Havre en raison de ses origines supposées. Quand le racisme prend un tour meurtrier, il est indécent de se féliciter de la courtoisie du débat politique.



- La fin de la guerre civile froide est glorifiée alors que le Front national rassemble des millions de voix sur un programme de haine. Par rapport à cela, les amabilités que peuvent s'adresser Michel Bouchemolle (gauche) et Hermantine de Saint-Cluc (droite) n'ont aucun sens. Ou plutôt si : comme le célèbre char de l'État, notre classe dirigeante danse sur un volcan.

- Les convenances protocolaires et les gentillesse de plateau n'effacent pas la violence sociale dont chaque citoyen est aujourd'hui la victime ou le spectateur consterné. Il n'y a pas de démocratie apaisée lorsqu'une économie de type néo-libéral provoque des désastres sociaux qui

ont été mille fois décrits et dénoncés.

- Dernier point, moins grave mais tout de même significatif : le fait que François Bayrou (Balladurien) et Alain Juppé (Chiracien tendance Juppé) marchent aujourd'hui la main dans la main ne sauraient nous faire oublier le spectacle donné par la droite au cours de la campagne présidentielle. Insultes, coups bas, délations, trahisons ! Qu'on ne nous fasse pas croire que tout cela n'était que de petites agaceries entre gens de bonne compagnie.

Ces observations seraient dérisoires s'il s'agissait de rompre des lances avec une demi-douzaine de vedettes du

petit écran. L'enjeu est autrement plus important : d'abord dénoncer la schizophrénie qui menace la classe dirigeante, aujourd'hui tentée de croire que les choses vont aller leur bonhomme de chemin ; ensuite rappeler aux chantes du consensus que ladite classe dirigeante a le choix entre deux possibilités : ou bien se réformer radicalement (elle n'en prend pas le chemin), ou bien laisser la société française aux prises avec une violence grandissante. Dans ce dernier cas, tragique, il resterait à se demander si cette violence prendrait une forme racialisante ou retrouverait les rythmes de la lutte des classes.

Sylvie FERNOY

Justice ?

Vu à la télé, maintes fois : une affaire grave traitée aux Assises, ou un procès au pénal, un journaliste qui rappelle des faits - le crime, la catastrophe - et, au sortir de la salle d'audience, des images qui reproduisent presque toujours la même scène : des femmes en pleurs, des hommes qui protestent et qui crient. « Nous ne comprenons pas ! Ils méritaient cent fois plus ! Il n'y a plus de justice dans ce pays ! ».

Les images sont émouvantes, et nous sommes à juste titre pleins de compassion pour les parents du jeune chapeau abattu par un commerçant, pour les victimes de Furiani, pour les parents d'un enfant martyrisé. Oui, nous pourrions nous aussi être victimes des négligences de l'administration, les parents d'un fils assassiné, d'une fillette violée. Comme ceux que nous voyons à la télévision, nous demanderions le maximum, et même plus puisque l'acte commis est irréparable.

Les démagogues jouent sur nos sentiments immédiats pour exiger une aggravation des peines, et la télévision exploite les mêmes sentiments parce que la tragédie est télévisuelle. Mais cette mise en scène médiatique ruine chaque fois un peu plus le crédit de la justice en tant que telle. On diffuse les cris de vengeance, mais on oublie de rappeler que nul ne peut s'ériger en justicier sous peine de déclencher la violence sans fin des vendettas. Et nul ne nous prévient que, si la justice se trouve systématiquement reculée, nous entrerons dans le système du lynchage. Ce faisant, les médias jouent aux apprentis-sorciers.

Y.L.

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (100 F) ☐ six mois (185 F) ☐ un an (270 F) ☐ soutien (500 F)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

royaliste

SOMMAIRE : p.2 : Courrier - p.3 : L'illusion du consensus - Justice ? - p.4 : Réformes dans l'air - La droite urbivore - p.5 : Le développement contre l'aide - p.6/7 : Menaces sur les droits de l'homme - p.8 : Revenu - Éloge du civisme - p.9 : Les femmes en France - p.10 : Déception - p.11 : Action royaliste - p.12 : Editorial : Au risque de l'impudence.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris
Téléphone : (1) 42 97 42 57
Télécopie : (1) 42 96 05 53
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. parit. 51700 - ISSN 0151-5772

Réformes dans l'air

Dans son message au Parlement, Jacques Chirac a proposé deux réformes constitutionnelles dont les enjeux sont intéressants.

Maintenant que le danger du quinquennat est écarté, il devient possible de s'interroger tranquillement sur les réformes constitutionnelles à accomplir. Le nouveau président de la République a lancé deux idées qui méritent attention.

La première réforme reprend une proposition émise par le Comité Vedel et relancée par Philippe Séguin : il s'agit d'instituer une session unique de neuf mois pour les deux Assemblées, qui siègent actuellement en deux sessions de trois mois. Cette réforme traduit de manière cohérente la volonté de rééquilibrage des pouvoirs qui a été émise par le président Chirac, et elle ne présente que des avantages techniques : le travail parlementaire sera mieux réparti, donc plus efficace, et le contrôle parlementaire sur le gouvernement sera presque continu. Il suffirait d'ajouter à cette réforme l'interdiction de tout cumul de mandat électif pour que la représentation

nationale retrouve toute sa valeur.

La seconde réforme consiste à élargir le champ du référendum, qui se limite actuellement à « l'organisation des pouvoirs publics » et à la ratification de certains traités internationaux. Pour apprécier ce projet, il faudra attendre que ses modalités soient clairement énoncées car l'extension de ce mode de consultation peut être utile ou redoutable. En reprenant un projet de François Mitterrand, on peut en effet étendre le référendum aux libertés publiques, à condition qu'on cherche à les développer, non à les restreindre : qui pourrait s'opposer à ce que le peuple puisse décider de nouvelles conquêtes, quant à ses droits ?

En revanche, l'extension maximale sous la forme du « référendum d'initiative populaire », préconisé par le Front national, est à tous égards dangereuse : en donnant à des minorités le droit de provoquer un référendum, on avantage les extrémistes, on donne une prime à la démagogie, on permet l'exploitation des pulsions à des fins partisans. Nul doute que les questions soulevées lors de référendum de ce type seraient inspirées par la peur, le rejet, la haine - au mépris des principes fondamentaux de notre pays. Ne tombons pas dans ce piège, qui détruirait la démocratie.

Annette DELRANCK

La droite urbivore

Le pouvoir de la droite est déjà considérable, mais elle veut toujours plus. Ce qui est bon pour elle ne l'est pas nécessairement pour le pays.

A Royaliste, nous avons toujours refusé le manichéisme, et ce ne sont pas les élections municipales qui nous entraîneront dans les simplismes partisans. D'ailleurs, nous avons d'autant moins de raisons d'y tomber que nous avons refusé nos suffrages à Lionel Jospin, en raison de sa défense obstinée du quinquennat. C'est dire que nos relations avec le Parti socialiste ne sont pas au beau fixe, si tant est qu'elles l'aient jamais été.

A cette situation conjoncturelle, s'ajoute un constat d'une grande banalité, mais qu'il faut néanmoins souligner : il y a des maires de gauche qui sont médiocres ou (et) corrompus, et des maires de droite qui administrent remarquablement leur commune. Aussi une campagne globale en faveur d'un camp ou d'un autre serait absurde et reviendrait à pénaliser les meilleurs, à droite ou à gauche.

Il existe cependant un phénomène général, qui ne saurait être sous-estimé : la droite, et notamment le RPR, a conquis tous les pouvoirs nationaux (l'Élysée, Matignon, l'Assemblée nationale, le Sénat, le Conseil Économique et Social), elle détient la quasi totalité des régions, les trois

quarts des départements et nombre de mairies importantes - à commencer par Paris, mais aussi Lyon, Bordeaux, Toulouse, Rouen, etc.

C'est dire que la droite est aujourd'hui hégémonique comme la gauche ne l'a jamais été. Or, par la force des choses, cette droite souhaite conquérir ou reconquérir encore plus de municipalités - par exemple Marseille, Clermont-Ferrand, Rennes... Le gain de nouvelles positions-clés



transformerait la société politique française en une organisation pyramidale, soumise à la loi de la coalition majoritaire que domine le parti chiracien. Comme les grandes affaires et les médias sont également contrôlés ou fortement influencés par la droite, les espaces de liberté se font rares. Dans le choix d'une liste aux municipales, il est important de ne pas sous-estimer cette situation : à qualités similaires, et en ayant toujours le souci de barrer la route au Front national, mieux vaut choisir une équipe - socialiste, communiste - qui contredira la volonté hégémonique de la droite, et la pensée unique véhiculée par ses organisations.

Yves LANDEVENNEC

Le développement contre l'aide

Le maintien d'un ministère de la Coopération mais rattaché aux Affaires étrangères est le premier pas vers une refonte de notre politique d'aide.

La refonte est générale. Le Congrès américain veut rattacher l'Agence d'aide USAID au Département d'État. Le prochain sommet des sept pays les plus industrialisés à Halifax au Canada doit repenser les missions respectives de la Banque Mondiale et du FMI. Le sommet européen de Cannes doit trancher sur le Fonds européen de développement (FED) tandis que la Commission aborde une expérience de coordination des politiques nationales de coopération.

On restructure parce que les ressources consacrées à l'aide publique, qui ont fortement cru au cours de la décennie 80, stagnent et désormais vont diminuer. Parallèlement, les transferts privés de capitaux vers les pays en développement n'ont jamais été aussi élevés, marginalisant le recours à l'aide publique. Or ils échappent à tout contrôle.

D'ores et déjà, le Trésor en France, par le biais de la gestion de la dette, des crédits d'ajustement structurel, des protocoles financiers et de l'assurance-crédit, a la haute main sur 70 % de l'aide publique. Il ne laisse aux ministères de la Coopération et des Affaires étrangères que la portion congrue. L'enjeu actuel de la réorganisation du ministère des Finances réside dans la soumission du Trésor à une véritable politique étrangère dans les pays en développement.

La « doctrine Balladur », annoncée dès septembre 1993 par la subordination des concours français aux programmes du FMI et de la

Banque Mondiale, puis par la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, allait au-delà de la simple rigueur financière et s'alignait en réalité sur la conception américaine du marché mondial. Or il était totalement illusoire de croire que la responsabilité de la France n'était pas engagée. Que se passe-t-il en effet quand le marché ne fonctionne pas ? Il est faux de penser que la Banque Mondiale et le FMI s'intéressent plus aux économies pauvres qui se situent hors des circuits monétaires et ne ressortissent pas d'une problématique de développement. La dévaluation ne sert à rien pour les pays qui n'exportent rien. Ou bien l'assistance humanitaire assure la survie au jour le jour ou bien un intérêt stratégique justifie une prise en charge politique bilatérale comme il en a été question, pour le Tchad ou le Niger.

Pour les pays dits en transition comme la Côte d'Ivoire, il peut également être jugé opportun d'aller plus vite que les institutions de Bretton Woods sans pour autant se soustraire aux impératifs de rigueur. Faudra-t-il, pour continuer de sauver les apparences, traduire en jargon économique nos considérations proprement politiques ? La prétendue impartialité du Fonds et de la Banque n'est pas moins grosse de préjugés idéologiques, quand elle n'est pas l'alibi d'une ambition commerciale telle que vient de l'annoncer crûment à Dakar le secrétaire d'État américain au Commerce, Ron Brown, invité du sommet Africains/Africains-Américains en tant que représentant de la seconde

catégorie.

Soixante-quinze pour-cent de l'investissement direct au profit des pays en voie de développement va à moins d'une douzaine de pays « émergents ». Six pour-cent va à l'Afrique et deux pour-cent aux pays dits les moins avancés. Une banque ou une agence de développement, que ce soit la Caisse française (CFD) que le Trésor considère comme sa chasse gardée ou la Banque Mondiale, a fortiori le Fonds monétaire international, jouent à la marge de ces secteurs « émergents » ou « marchands ». Hors de ce cercle, commence l'aide, le don, qui sont des fonctions de souveraineté que l'on a trop tendance à oublier sous couvert d'économie. Sous prétexte que l'aide a parfois contrarié le développement, on voudrait aujourd'hui que le développement tue l'aide. Là où il se produit, il a pour destination de se passer d'aide, certes. Mais la théorie et la pratique sont loin de s'accorder.

Si le développement se réduit à l'échange, l'aide doit agir sur les facteurs de production, à commencer par les hommes. Elle est donc éminemment politique. Même les États-Unis le reconnaissent, maladroitement lors des conférences sur la population, plus intelligemment s'agissant du voisin mexicain, stratégiquement au Moyen-Orient (l'Égypte, Israël et la Jordanie concentrent plus de 60 % des crédits d'aide étrangère, la Turquie et le Pakistan pour le reste), et visionnairement dans les États de la CEI. Souhaitons que ce soit l'idée directrice de la réorganisation de la politique française d'aide et de coopération, distincte de l'économie du développement.

Yves LA MARCK

♦ **LIECHTENSTEIN** : La continuité dynastique est assurée dans la principauté où règne Hans-Adam II. Son fils aîné, le prince héritier Aloïs, marié depuis juillet 1993 à la duchesse Sophie de Bavière, est l'heureux père, depuis le 24 mai d'un petit prince né à Londres à l'hôpital Portland. L'enfant sera baptisé le 1^{er} juillet prochain du nom de Joseph Wenzel Maximilien Marie par l'évêque de Coire, Wolfgang Hass. Son parrain sera le prince Maximilien, frère cadet du prince héritier Aloïs.

♦ **MAROC** : Le roi Hassan II du Maroc dans un discours prononcé le 16 mai n'a pas mâché ses mots comme à son habitude. Qualifiant le bilan de la campagne céréalière pour 1995 de « catastrophe nationale », le souverain chérifien a conjuré ses concitoyens à faire preuve de « solidarité ». Appelant les Marocains à se serrer les coudes - et accessoirement la ceinture - le roi semble décidé à montrer l'exemple ; il a annoncé qu'il renoncera à son traitement mensuel jusqu'à ce que la somme de 1,7 milliard de dirhams (soit un milliard de francs) soit réunie. Par ailleurs, le roi Hassan II a blâmé la façon dont le gouvernement et les parlementaires dialoguent, a critiqué le dialogue social et annoncé une refonte complète des codes du travail, du commerce, des investissements et des sociétés.

♦ **ESPAGNE** : Le 26 mai dernier s'est déroulée à l'Université de Georgetown à Washington, la remise de son diplôme de relations internationales à l'infant Felipe, prince des Asturies, sanctionnant deux années d'études outre-Atlantique. La veille, le roi et la reine Sophie, arrivés de Madrid, étaient reçus à la Maison-Blanche par le couple présidentiel Clinton ainsi que l'infant Felipe, l'infante Elena et son mari le duc de Lugo. Enfin, le 27 mai, le roi et la reine étaient faits docteurs *honoris causa* respectivement en droit et en humanités.

♦ **BELGIQUE** : A la suite des récentes élections législatives, le Roi a nommé Formateur du prochain gouvernement fédéral le Premier ministre sortant, le social-chrétien flamand Jean-Luc Dehaene. C'est la première fois depuis son accession au trône en août 1993 qu'Albert II assume cette délicate mission d'arbitre politique qui est aussi l'un des pouvoirs constitutionnels les plus concrets des souverains belges.

♦ **BELGIQUE** : La participation à chaque élection est obligatoire pour tous les Belges. Seul le Souverain, ainsi que son épouse, ne vote pas puisqu'il est l'arbitre suprême de l'État. Ainsi lors du récent scrutin, la reine Fabiola a été conviée à voter pour la première fois aux élections législatives. Sans réclamer le moindre privilège, la veuve du roi Baudouin a patienté une heure dans la file des électeurs du bureau de vote de Laeken avant de remplir son devoir électoral en compagnie de sa nièce, la princesse Astrid. Un exemple fort significatif de démocratie quotidienne... En serait-il ainsi en République ?

L'avenir de Royaliste et sa progression dépendent uniquement de ses lecteurs.

Faites connaître Royaliste autour de vous !

Abonnement d'essai : 3 mois = 25 F

Avocat et militant, Henri Leclerc place sa vie professionnelle et politique sous le signe de la justice. Président de la Ligue des Droits de l'Homme, aux côtés de laquelle *Royaliste* combat le racisme et la xénophobie, il dénonce dans nos colonnes les menaces qui pèsent sur la dignité et sur la liberté de la personne humaine. Un bilan qui doit relancer la mobilisation des défenseurs de la démocratie et de la justice sociale.

Maître Henri Leclerc

Menaces sur les droits de l'homme

■ **Royaliste : Qu'en est-il des droits de l'homme dans la France d'aujourd'hui ?**
Henri Leclerc : Nous sommes dans une situation alarmante. Elle est alarmante dans le domaine des droits sociaux : une fraction de plus en plus importante de la population est privée de droits élémentaires. Elle est alarmante dans le domaine du droit des étrangers. Elle est alarmante parce qu'un certain nombre de libertés fondamentales et de droits sont en crise.

■ **Royaliste : Cette situation paraît désespérante...**
Henri Leclerc : Nous avons déjà connu des moments très difficiles, que nous avons surmontés. Souvenez-vous que la Ligue des Droits de l'Homme s'est constituée à un moment de fracture considérable dans la société française, et même au plus mauvais moment de l'Affaire Dreyfus, en 1898, après l'acquiescement du coupable - Estherazy - et après la condamnation de Zola à un an de prison. C'est alors que quelques républicains modérés, qui ont les preuves de l'innocence de Dreyfus, se réunissent pour reprendre l'offensive. Et ils le font dans le souvenir de 1789, par l'appel à la Déclaration qui définit les principes ultimes sur lesquels il n'est pas possible de céder et qui est, en même temps, le fondement révolutionnaire de l'action.

Une fois l'innocence de Dreyfus reconnue, les mem-

bres de la Ligue décideront de continuer leur action pour ne pas devenir « une assemblée de notaires enregistrant congruement les iniquités sociales, pourvu qu'elles aient été faites dans les formes » comme le dit Paul Painlevé. Cela signifie que nous ne pouvons pas nous limiter aux droits formellement inscrits dans la Déclaration de 1789 : il faut défendre les droits fondamentaux qui ont été proclamés à la Libération (droit à l'emploi, au logement, à la santé) et qui sont aujourd'hui menacés. C'est une évidence : le problème social est aujourd'hui le problème central en ce qui concerne les droits.

■ **Royaliste : Pourquoi ?**
Henri Leclerc : Parce que la dépossession des droits fondamentaux dépossède en même temps des droits du citoyen. Nous constatons aujourd'hui que beaucoup de citoyens se retirent de la vie de la cité : ils n'ont pas le droit à l'emploi, alors que l'emploi est un moyen de communication essentiel, et ils se trouvent pour une part croissante dans une situation de survie qui les empêche de s'intéresser aux problèmes de la société. C'est ainsi que 10 % des membres potentiels du corps électoral ne sont pas inscrits sur les listes. Et n'oublions pas les populations étrangères auxquelles on ne reconnaît pas le droit de participer à la vie publique. Je n'ai pas besoin

d'insister sur ce point puisque la Nouvelle Action Royaliste a fait campagne avec la Ligue des Droits de l'Homme et beaucoup d'autres organisations en faveur du droit de vote des résidents étrangers aux élections locales. Mais nous avons été abandonnés par ceux qui pouvaient faire adopter cette disposition juste, qui aurait fait avancer l'intégration et reculer la xénophobie.

■ **Royaliste : Parlons du droit des étrangers...**
Henri Leclerc : Les étrangers sont dans une situation intolérable, qui n'est pas digne de la République. Je rappelle que nous avons fait venir ces étrangers, et que, contrairement à une opinion répandue, personne ne quitte de bon cœur sa patrie. Pour de nombreuses raisons, et d'abord parce que leurs enfants sont nés en France, ces étrangers sont restés dans notre pays et souhaitent s'y intégrer. Or, l'INED montre dans une enquête récente que le processus intégrateur fonctionne bien, et dans tous les domaines.

Pourtant, la situation faite aux étrangers est détestable. Ainsi, depuis qu'on a fermé nos frontières à l'immigration en 1974, on constate que le clandestin a pris une place de plus en plus considérable dans les préoccupations gouvernementales : *le Clandestin* est devenu un personnage mythique qui menace la nation

française, ce qui n'empêche pas certaines entreprises de continuer à importer cette main d'œuvre à bon marché et qui ne fait jamais d'histoires. Ce *Clandestin* mythique, désigné comme bouc émissaire, a permis tous les dérapages - de Jacques Chirac sur les « odeurs », de Valéry Giscard d'Estaing sur « l'invasion », mais aussi M. Rocard déclarant que nous ne pouvons pas accepter toute la misère du monde. Cela paraît raisonnable mais la formule suggère que la misère est un danger qui nous menace, et que cette menace prend la forme d'une invasion. Sous la volonté protectrice, paraît une conception éliminatrice.

■ **Royaliste : Face à ces dérapages, quelle a été et quelle est la réaction de la Ligue des Droits de l'Homme ?**



Henri Leclerc : Vous savez que la Ligue a vivement critiqué la frilosité du Parti socialiste quand il était au pouvoir, qu'elle s'est mobilisée en 1986 contre les premières menaces de révision du code de la nationalité, puis contre les lois Pasqua. Il faut bien comprendre que ces lois reposent sur une contradiction scandaleuse : d'un côté, on prononce de grands discours contre les clandestins et on nous affirme que les lois Pasqua sont de bonnes lois (tel fut le thème du candidat Chirac) mais de l'autre côté on fait adopter des lois qui ne s'adressent pas aux clandestins mais qui s'attaquent aux étrangers les plus intégrés. On a restreint légalement l'accès à la nationalité française en exigeant que les jeunes étrangers en fassent la demande, et on aggrave pratiquement cette

restriction par de multiples tracasseries administratives : c'est ainsi qu'on décourage des garçons et des filles qui étaient intégrés à la nation et qui se trouvent marginalisés. Avec les lois Pasqua, l'attribution de la carte de séjour de dix ans n'est plus de plein droit et on a restreint les possibilités d'accès à cette carte : vous savez que les parents étrangers d'enfants français ne peuvent pas l'obtenir et ne sont pas expulsables, ce qui les place dans une situation de « clandestins réguliers » dont ils ont souligné le caractère insupportable par une longue grève de la faim.

■ **Royaliste : Vous avez évoqué des menaces sur les libertés fondamentales...**

Henri Leclerc : En effet. Il y a une menace sur la liberté d'aller et venir en raison de la généralisation des contrôles d'identité. Il y a une menace sur la vie privée en raison de la pratique extensive des écoutes téléphoniques : celles qui ont été effectuées par l'Élysée sont scandaleuses. Et il y a le développement de la vidéosurveillance : peu à peu, s'installe l'idée que la rue est un espace dangereux, dans lequel tout passant doit pouvoir être contrôlé par l'État - sans que la CNIL puisse intervenir.

Nous devons aussi nous inquiéter des menaces sur la liberté de la presse. Première menace : le projet du Sénat qui reprend l'amendement

Marsaud sur le secret de l'instruction. Personnellement, je n'ai pas attendu que des puissants comme MM. Suard et Carignon soient au centre de l'actualité judiciaire pour dénoncer des atteintes à la présomption d'innocence dont on ne s'inquiète pas quand la presse locale cite le nom de petits délinquants, et quand la presse nationale s'empare de l'affaire Villemin ou de l'affaire Roman. Mais le Sénat vise actuellement à interdire la publication d'informations qui concernent le fonctionnement de l'État - par exemple les relations qui existent entre certains ministres et des puissances financières.

Deuxième menace : le comportement de la justice interdisant à la presse de prouver qu'elle dit la vérité - je vise notamment l'arrêt condamnant *le Canard enchaîné* pour avoir publié des informations sur les revenus de M. Calvet. Ainsi, un journal a le droit de dire qu'un chef d'entreprise refuse d'augmenter son personnel tout en doublant ses propres émoluments, mais il ne peut pas en donner les preuves.

Troisième menace : l'incitation de la Commission consultative des droits de l'homme à créer un code de déontologie et un ordre des journalistes. J'y vois pour ma part un grave danger pour la liberté de la presse.

■ **Royaliste : Quel regard portez-vous sur le fonctionnement général de l'institution judiciaire ?**

Henri Leclerc : On parle beaucoup du fonctionnement de la justice en ce moment, et notamment des excès de la détention provisoire... surtout depuis l'incarcération d'émimentes personnalités ! Or nous sommes un certain nombre à nous battre depuis trente ans contre de tels excès : on constate qu'on jetait facilement les pauvres en prison, alors que les riches bénéficiaient le plus souvent de la liberté provisoire. Depuis peu, les riches sont jetés en prison comme les pauvres, ce qui ne me satisfait pas plus ! Toute l'attention se focalise sur les « petits juges » qui s'attaquent aux puissants. Certes... mais n'oublions pas que ces « petits juges » restent dans la tradition qui emprisonne. Pour moi, il y a un bon juge, c'est celui qui a récemment

libéré les vingt-deux étrangers qui étaient au Dépôt, dans des conditions atroces. Un grand juge, c'est un juge qui libère.

A ce propos, je voudrais rappeler que, quand la gauche est arrivée au pouvoir il y avait 20 000 personnes en détention provisoire. Il y en a toujours autant, mais il y avait 20 000 condamnés définitifs alors qu'il y en a maintenant 36 000, soit une augmentation de 80 % que rien ne justifie. On a construit de nouvelles prisons, mais les gens continuent d'y être entassés dans des conditions épouvantables. On a fait un nouveau code pénal qui ne sert à rien puisque personne n'a résolu le problème fondamental qui est de savoir à quoi servent les peines. « La loi ne peut ordonner que des peines strictement et évidemment nécessaires », dit la Déclaration de 1789. Je constate que les peines ne servent strictement à rien et qu'on en revient, en matière de répression, à des conceptions très dangereuses - qui rejoignent celles des positivistes de la fin du siècle dernier. Ainsi la loi de 1994, qui condamne à la perpétuité réelle les gens ayant tué des enfants après avoir commis sur eux des violences sexuelles, prévoit que ces criminels ne pourront sortir qu'au bout de trente ans après avis d'une commission composée de trois experts psychiatres. Le rôle décisif des psychiatres signifie que ces gens ont agi par pulsion, et qu'on les enferme parce qu'ils sont dangereux, non pour la gravité de la faute commise. En fait, on les condamne pour la part d'irresponsabilité que ces criminels portent en eux : cette peine de prison n'est pas une mesure de justice, mais de prophylaxie sociale.

Enfin, vous savez que nous attendons depuis plus de cent ans une grande réforme de la procédure pénale, qui a été entreprise au temps de la gauche, mais qui a été manquée. Nous sommes donc confrontés à un système archaïque, toujours inquisitorial, qui ne pourra être transformé qu'en fonction des réponses que nous apporterons à la crise sociale. C'est dire l'immensité de la tâche que nous devons accomplir.

Propos recueillis aux Mercredis de la NAR

Revenu

Éloge du civisme

De la dérive des mots à la confusion des valeurs, c'est un même mouvement qui nous conduit de la facilité à la tyrannie. Pour résister, il faut retrouver le sens du civisme.

Lors de son dernier congrès, la Nouvelle Action royaliste s'est prononcée en faveur du revenu de citoyenneté (1). Notre mouvement est ainsi le premier, en France, à proposer cette réforme profondément novatrice.

Mais la NAR ne songe nullement à revendiquer la paternité de l'idée : mise en débat par la *Revue du MAUSS*, explicitée par Chantal Euzéby et par Philippe Van Parijs, elle vient de faire l'objet d'un petit ouvrage passionnant dont l'auteur est le philosophe Jean-Marc Ferry (2).

Après avoir situé le sujet dans le contexte économique mondial (la dette), en fonction de la troisième révolution industrielle et par rapport à l'idéologie du travail, Jean-Marc Ferry définit l'Allocation universelle comme « un revenu social primaire distribué également et de façon inconditionnelle » (cette définition ne fait pas l'unanimité parmi les partisans du revenu de citoyenneté) et montre le caractère capital de l'enjeu : « dissocier le droit au revenu de la contrainte du travail », afin de mieux penser le droit au travail en tant que tel.

Les aspects techniques (financement, fiscalité) sont clairement présentés, les objections (de Pierre Rosanvallon notamment) sont présentées et discutées avec précision. En somme, un remarquable dossier qui permettra de faire avancer le débat.

J. BLANGY

(1) Voir *Royaliste* n° 637.
(2) Jean-Marc Ferry - « L'Allocation universelle : pour un revenu de citoyenneté » - Cerf, 1995 - prix franco : 68 F.

Civisme. Instruction civique. Morale laïque... Tout ceci vous a un petit côté ringard dont on imagine déjà qu'il allume les ricanements de nos malins modernes : « Qu'avons-nous à faire de toutes ces vieilleries, nous qui savons très bien que seule compte notre jouissance ? ». Eh bien justement, si nous

voulons conserver dans le futur une part de cette jouissance (la part qui lui revient), nous ferions bien de ne pas négliger ces « vieilleries » !

Jean Bastaire nous le rappelle opportunément dans un essai vigoureux, servi par un style vif et alerte, composé de courts chapitres thématiques, tous allant directement à l'essentiel (Des élections, De la loi, De l'argent...). Si l'auteur évoque avec chaleur ses maîtres du passé, les hussards noirs de la République, il évite l'écueil de la nostalgie et ses toujours dérisoires regrets. Car Jean Bastaire sait très bien que nous ne sommes pas passés du Paradis à l'Enfer - démagogie, corruption, égoïsme ne sont pas nés d'hier -, mais il s'inquiète de l'oubli que nous manifestons des conditions mêmes qui rendent le Paradis

possible. Par Paradis, il faut comprendre l'art de vivre en société.

Or cet art nous le perdons, par paresse, laissez-aller, par abandon au flux d'une longue théorie de démissions qui, sous prétexte d'exalter l'individu, conduit l'homme à abdiquer sa dignité. Succombant aux exigences d'un insatiable désir de possession - que tout

pose ni le retour à on ne sait quel ordre perdu, ni l'élaboration d'une nouvelle utopie collectiviste, mais tout simplement (et cette simplicité est force) le recours à la raison. Redonnons aux mots leur sens, aux fonctions leur place, aux valeurs leur hiérarchie, et il nous sera permis de vivre durablement en citoyens libres dans une société libre. C'est cela que l'on appelle le civisme.

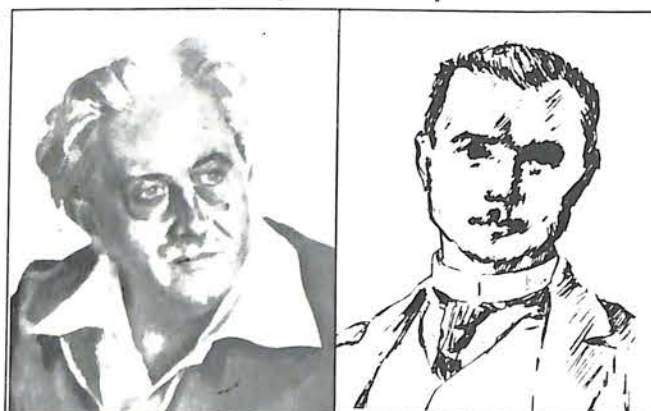
Le civisme dépasse l'affrontement entre l'individu et la société, et se fait l'instrument de leur réconciliation. « Ce que le civisme introduit dans le champ politique, c'est la possibilité de vivre en commun avec un maximum de liberté et de justice ». Ne succombons pas au catastrophisme ou au cynisme, il est encore temps d'entendre les fortes paroles de Jean Bastaire ; il

ne s'agit en fait que d'une simple question de volonté.

Signalons enfin qu'au terme du volume, Jean Bastaire cite des extraits de textes écrits par ceux qui ont inspiré ses réflexions, tels Michelet, Proudhon, Péguy, Bernanos, d'autres encore... et 25 lignes essentielles de Condorcet. Le lecteur de *Royaliste* se retrouvera en terrain familier.

Patrick PIERRAN

Jean Bastaire - « Civisme mode d'emploi » - Desclée de Brouwer - prix franco : 85 F.



♦ A l'école de Bernanos et de Péguy.

Les femmes en France

La présence de douze femmes dans le gouvernement Juppé - même si on a pu chipoter sur le rôle qui leur est dévolu - constitue incontestablement le signe d'une évolution mentale et politique. Mais chose également remarquable : cette évolution n'apparaît ni révolutionnaire, ni forcée. Elle s'insère dans un rythme mesuré qui ressemble au fond au temps vécu des femmes, tel que Mona Ozouf le met en valeur dans son dernier essai qui concerne la condition féminine en France. Comme la Julie de Jean-Jacques Rousseau, Mesdames les ministres ont, je le présume, eu toutes plus ou moins conscience d'employer « leur intelligence à se créer elles-mêmes », à partir de leur situation féminine et le sentiment qu'il leur faut sereinement remplir leur temps. Est-ce imagination de ma part ? Je ne crois pas. C'est simplement l'actualisation de la réflexion de Mona Ozouf, une de nos meilleures historiennes (qui valent nos meilleurs historiens avec cette touche de sensibilité qui leur est particulière). Car en France, remarque-t-elle, il y a une singularité propre aux femmes et à leur rôle social, qui explique que notre féminisme n'ait jamais eu le caractère extrémiste qu'il peut avoir aux États-Unis.

Certes, cette équipe féminine n'est pas dévolue aux grands ministères stratégiques - Affaires étrangères, Économie, Défense, Intérieur. Mais - en dehors de quelques rares cas - est-ce le goût des femmes qui ont choisi d'entrer en politique ? A l'expérience, peut-être certaines d'entre elles se révéleront-elles aptes à des tâches qu'une Catherine de Médicis, une Margaret Thatcher et même une Edith Cresson ont su maîtriser. Mais force est de constater qu'il y a des désirs et des aptitudes proprement féminines qui trouvent plus aisément leur destination. Si l'on s'interroge sur le genre de ministres qu'auraient pu faire les dix femmes dont Mona Ozouf nous retrace admirablement les portraits, il est peu probable qu'elles auraient jeté leur dévolu sur ces grands lieux de pouvoir, à part Madame Rolland qui fut la seule à jouer un rôle politique, encore que dans la coulisse et avec un détachement bien étranger aux hommes : « Au plus brûlant des événements, Manon a toujours voulu préserver la possibilité de retourner au confinement de Theizé comme à un autre Clarens, pour faire ses confitures et ses vendanges et ne plus penser aux révolutions des Empires ».

Il est un portefeuille que plusieurs de ces dix auraient pu convoiter avec bonheur, c'est celui de l'éducation, tant il correspond à un de leurs soucis prédominants. Madame de Rémusat n'a-t-elle pas été jusqu'à créer à Lille au siège de la Préfecture de son mari une école d'enseignement mutuel pour les garçons. Simone Weil qui eut pu prétendre aussi à la rue de Grenelle aurait-elle accepté le ministère du Travail ? Et Hubertine Auclert l'obstinée militante du suffrage des femmes, aurait-elle su gérer les affaires sociales au service de toutes les causes qu'elle a défendues par écrit, aussi bien la retraite des ménagères que l'octroi de sièges aux vendeuses ? Ce qui est sûr c'est que Colette n'aurait rien accepté du tout. Et Georges Sand non plus.

par Gérard Leclerc



savoir lui-même leur paraît digne d'être mis en commun avec elles, ce qui vaut à la France des chefs-d'œuvre pédagogiques... ». L'envers de la médaille c'est que ce pays de la grâce est soupçonné d'être aussi celui de la licence.

Madame de Staël n'est pas effrayée par la mutation révolutionnaire, bien qu'elle connaisse les charmes de l'ancienne société. Elle n'est pas portée à la nostalgie et surtout elle croit à une mutation où les femmes ne régneront plus par « leurs avantages extérieurs, leurs intrigues et leurs talents de société » mais s'affirmeront « par leurs qualités intrinsèques, leur élévation naturelle ». Les femmes pourront garder les traits de finesse d'hier et ainsi « civiliseront la République et policeront les républicains ». Ce n'était pas une si mauvaise prophétie ; même si longtemps la République se méfiait du sexe lié à l'Église et dont l'éventuel suffrage appuierait les forces réactionnaires. En effet, si l'évolution de la condition féminine chez nous s'affirma, sans les excès féministes américains, c'est que les femmes françaises héritent de cette civilisation des mœurs qui leur accordait tant à cause de leurs qualités reconnues et mises en valeur. Le commerce habituel des hommes et des femmes empêchait cette dialectique violente où la différence sexuelle s'absolutise et se referme sur soi. La différence est une différence nécessaire mais sur fond de commune humanité. Cela explique l'alliance possible et heureuse entre le souvenir de l'ancien monde et la réalité démocratique « qui ne met aucune limite à l'idée égalitaire ».

Mona Ozouf - « Les mots des femmes, essai sur la singularité française » - Fayard - prix franco : 150 F.

(1) Pierre Rosanvallon - « Le sacre du citoyen, histoire du suffrage universel en France » - Gallimard - prix franco : 200 F.

EN QUELQUES MOTS

♦ **HOMMAGE** - Le professeur Henri Laborit s'est éteint le 18 mai dernier. Scientifique de haut niveau doublé d'un écrivain, autogestionnaire de sensibilité socialiste, il était surtout un esprit libre qui n'avait pas hésité à aider notre journal à passer des caps financiers difficiles. Nous lui en remercions longuement reconnaissants.

♦ **MAIN DANS LE SAC** - Nous n'aimons pas Jean Raspail - c'est une litote -, et depuis plus de vingt ans nous dénonçons ses idées pernicieuses. Émus par nos attaques certains nous disaient : « Oui, ses idées certes... mais c'est un si bon écrivain ». Or voici que ce mythe s'effondre aussi. Notre confrère *La Place Royale* (n° 36 - printemps 95) vient de prendre l'individu la main dans le sac et cite un passage entier du dernier livre de Jean Raspail recopié quasiment mot à mot d'un ouvrage de Christian Murciaux paru en 1963. En littérature cela s'appelle du plagiat et pour le Code pénal (art. 425) de la contrefaçon !

♦ **ZITRONE** - Les nostalgiques de Léon Zitron et de ses reportages princiers vont frémir de joie... Il vient de publier un album « *Les grands mariages princiers* », abondamment illustré, bourré d'anecdotes savoureuses où il raconte treize des plus grandes cérémonies nuptiales de notre époque. Vous en avez vu certaines à la télévision, vous les retrouverez toutes dans ce livre en images et en textes. (Éd. La Compagnie du Livre - prix franco : 150 F.).

♦ **COMMÉMORATION** - A l'occasion du 50^e anniversaire de la libération des camps de déportation, le Centre Edmond-Michelet a pris l'initiative d'organiser un émouvant hommage à Jacques Renouvin, héros de la Résistance, mort pour la France en 1944 au camp de Mauthausen. A Brive, le 30 avril, après une matinée où s'étaient succédées les cérémonies commémoratives, Bertrand Renouvin dévoilait une plaque apposée dans la gare SNCF à l'endroit même où son père, Jacques Renouvin, avait été arrêté le 29 janvier 1943.

♦ **CHAMBORD** - La personnalité du Comte de Chambord, dernier de la branche aînée des Bourbons a toujours été controversée. Objet d'un culte quasi idolâtrique pour les uns, responsable de l'échec du rétablissement de la monarchie (l'affaire du drapeau blanc) pour les autres, le comte de Chambord souffre de l'abondance des témoignages partisans, de l'absence d'études historiques sérieuses et de la rareté des fonds d'archives explorés. Le récent livre de Paul-Eric Blanrue « *Lumières sur le comte de Chambord* » a au moins le mérite d'exploiter une source inédite : la correspondance du Père Bole, confesseur du Prince. Mais, suivant de très (trop ?) près cette correspondance, il manque de distance, minimise le rôle et l'influence du R.P. Jésuite et, même s'il est riche de renseignements utiles, ne remplace pas la biographie sérieuse qui reste à écrire.

Paul-Eric Blanrue - *Lumières sur le comte de Chambord* - Éd. Communication et Tradition - prix franco : 160 F.

Immolation

Déception

D'une grande humilité quant à sa personne, plein de la courtoisie des grands seigneurs de l'esprit, René Girard a cependant face à ses adversaires la fougue, la passion et l'orgueil des solitaires.

Le message évangélique a ruiné le fondement violent des cultures. Depuis 2000 ans, la vérité à l'oeuvre dans la passion du Christ travaille les hommes, lesquels ne peuvent plus désormais se réconcilier aux dépens d'une victime sacrifiée puis divinisée : car ils savent qu'elle est innocente. L'Histoire, discontinuë, révèle a posteriori la vérité sacrificielle des mythes. Les mythes réconciliaient le groupe sur l'extériorité du bouc-émissaire. La supériorité anthropologique de l'Occident chrétien, c'est la valeur ajoutée de la victime : c'est l'unanimité plus un ! Et c'est la seule Raison universelle jamais proclamée, puisqu'elle est pure de toute violence... Mais proclamée dans le désert ? Proclamée en vain ? Tel était l'enjeu des entretiens de René Girard avec Michel Treguer (1).

Or, quel malaise ! Posant d'étranges questions, obscures parfois ou mal formulées, Michel Treguer rend un fort mauvais service à René Girard. *Les choses cachées depuis la fondation du monde...* donnaient l'exemple d'un dialogue vrai, construit, de haut niveau, progressant : l'ouvrage était composé et servait admirablement la pensée de Girard. Ici, rien de comparable : des chapitres sans suite, dont on cherche vainement l'unité, piègent le théoricien du mimétisme au jeu, à vrai dire sans intérêt, des « opinions personnelles ».

Seules les dernières pages donnent à René Girard la chance de déployer tout son talent démonstratif : ainsi, quelle lecture admirable de la femme adultère et quelle preuve de la supériorité de la pensée écrite sur les dialogues retranscrits ! Voilà du grand Girard ! Mais comme c'est rare !

Cependant les réponses hésitantes, ou agacées ou maladroites, soit confuses ou contradictoires, d'un homme que nous sommes quelques uns à tenir pour le penseur le plus profond, le plus riche, le plus neuf de son temps, le seul qui soit à la hauteur de Lévi-Strauss et de Paul Ricoeur, dont la rigueur intellectuelle et l'exigence formelle sont pour moi des modèles, - comme tout cela pouvait faire rebondir le débat ! Las ! René Girard semble tomber dans le piège des questions d'actualité dont par définition la proximité n'offre aucune garantie scientifique. Chartiste de formation, René Girard est un formidable herméneute des textes, de la littérature, des mythes, de la Bible. Mais le quotidien n'est pas un texte ; c'est un brouillard où tout tremble rien ne se pose, rien ne se définit encore au jour d'aujourd'hui comme un champ d'étude. De là, me semble-t-il, des contradictions inattendues chez René Girard ou des imprécisions fâcheuses : tantôt le christianisme triomphe dans la modernité d'une Histoire écrite par les victimes, tantôt son influence

sur les puissances qui nous gouvernent « tend vers zéro » ; tantôt le sens global de l'Histoire est positif et tantôt il est négatif ; le monde tantôt marche vers moins de violence, mais tantôt la violence est « la loi quotidienne de l'homme ».

Les questions de Michel Treguer s'ajoutent à ses questions, parfois se reprennent (au grand dam de Girard qui s'impatiente !), mais jamais ne progressent. Comme on regrette ici la rigueur universitaire ! René Girard constate que les victimes ont de plus en plus de droits : soit ! Mais qu'est-ce qu'une victime ? Qui est victime ? Toutes les victimes ont-elles les mêmes droits ? Ont-elles droit aux mêmes droits ? L'équivalence des rivaux ou des persécuteurs suffit-elle à résoudre le statut de la Raison dans l'Histoire ? Je crains parfois que Girard, faute d'être précis sur ce point ou d'être pressé de bonnes questions, ne professe à son insu un nihilisme dont cependant il ne cesse de dénoncer les ravages modernes...

René Girard, pour déployer avec le plus grand bonheur de plume, les vastes perspectives de son intuition, a besoin de la mise en distance propre à l'écriture. Ces entretiens à l'emporte-pièce ne font pas un ouvrage. Vite, que René Girard nous donne un nouveau Shakespeare : un Nietzsche, un Racine, un Saint-Simon, un Tocqueville, que sais-je ? Mais un livre !

Alain FLAMAND

René Girard - « *Quand ces choses commenceront...* » Entretiens avec Michel Treguer - Éd. Arléa - prix franco : 117 F.

Faites connaître la N.A.R. et Royaliste !

Comme tous les ans *Royaliste* suspendra sa publication pendant les vacances d'été. Le dernier numéro (n° 647) paraîtra le 10 juillet et sera spécialement conçu pour faire connaître et présenter la NAR et ses idées auprès d'un public qui ne nous connaît pas encore. Outil de prospection privilégié, sa diffusion repose en grande partie sur nos lecteurs. **Nous vous demandons donc votre aide.** Le tarif dégressif ci-après vous permettra d'en acheter une petite quantité pour donner à vos amis. Autre possibilité : nous envoyer une liste de gens à qui envoyer ce numéro, accompagnée du règlement (6 F par numéro).

☛ Tarif - 5 ex. : 40 F - 10 ex. : 60 F - 15 ex. : 75 F - 20 ex. : 80 F.

VIDÉO

L'Association des Amis de la Maison de France ambitionne de réaliser un film vidéo sur la Famille de France. Pour cela elle voudrait rassembler un maximum d'images. Séquence de films d'amateur, enregistrement d'émissions télé, etc : toutes images qui concernent les Princes seront les bienvenues. L'Association s'engage bien entendu à restituer les originaux après en avoir pris une copie.

ÉPINGLETTES

Nous proposons différents modèles d'épinglettes (*pin's*) vendues au prix de 35 F pièce (franco de port).

- ♦ Buste de Louis XVI (vieux or ou vieux argent) - 23 mm de haut.
- ♦ Buste de Marie-Antoinette (vieux or ou vieux argent) - 23 mm de haut.
- ♦ Fleur de lys (vieux or ou argentée) - 17 mm de haut.
- ♦ Double coeur vendéen (vieux or, doré ou argenté) - 24 mm de haut.
- ♦ Armoiries de Jeanne d'Arc (email or et argent sur fond bleu) - 16 mm de haut.
- ♦ Blason de France (trois fleurs de lys or sur email bleu) - 10 mm de haut.
- ♦ Grandes armes de France (email or et bleu sur fond blanc) - 18 mm de haut.
- ♦ Armes de France avec devise Montjoye St Denis (email bleu et or sur fond blanc) - 12 mm de haut.
- ♦ Insigne de l'association des Amis de la Maison de France (fleur de lys dorée sur hexagone bleu) - 20 mm de haut.

CONSEIL NATIONAL

Le Conseil National de la N.A.R. se réunira à Paris le 25 juin prochain. Organisme élu par les adhérents, il a pour rôle principal d'être un conseil politique pour le Comité Directeur, et de mettre en application les lignes directrices décidées lors du Congrès annuel des adhérents.

ABONNEMENTS

Depuis quelques mois nous offrons à nos lecteurs une nouvelle possibilité : régler leur abonnement mensuellement par prélèvement automatique. Cette formule qui remporte un grand succès a des avantages multiples :

- ✓ plus de correspondance inutile (lettre de relance, envoi de chèque, lettre de rappel, etc),
- ✓ plus de risque d'oubli,
- ✓ une ponction mensuelle minime au lieu d'avoir à payer en une seule fois la totalité de l'abonnement,
- ✓ possibilité d'interrompre l'abonnement à tout moment.

Pour bénéficier de ce nouveau service, il suffit de nous demander le formulaire spécial et de nous le retourner après l'avoir rempli.

LIVRE DE PRESSE

Merci de nous envoyer systématiquement toute coupure de presse concernant la NAR, les princes ou le royalisme en indiquant les références précises de l'article.

MERCREDIS DE LA N.A.R.

A Paris, chaque mercredi, nous accueillons sympathisants ou curieux dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain. La conférence commence à 20 h très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre et gratuite), elle s'achève à 22 heures. Un dîner est alors servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner : 25 F).

● **Mercredi 14 juin** - Titulaire d'une thèse de géographie sur le risque de ghetto dans l'agglomération parisienne, Hervé VIEILLARD-BARON a une connaissance directe du lancinant « problème des banlieues » pour y avoir mené des enquêtes de terrain et parce qu'il y enseigne. Dans un ouvrage récent dont nous avons déjà rendu compte (n° 642) Hervé Vieillard-Baron rappelle l'histoire des ghettos, étudie les phénomènes qui alimentent la grande peur des banlieues et souligne les risques réels auxquels notre pays est confronté. La banlieue, ghetto impossi-

ble ? La question ouvre sur un débat crucial.

● **Mercredi 21 juin** - Ancien correspondant à Paris d'un grand quotidien britannique, Charles HARGROVE a consacré l'an passé un livre à la Reine d'Angleterre. Alors que nous avons tendance à juger la famille royale selon les clichés habituels et en fonction des affaires privées que les médias mettent en scène, Charles Hargrove s'attachera à présenter la réalité de la monarchie britannique et le rôle effectif que joue le souverain par rapport aux institutions et dans la société : au-delà du mythe, la redécouverte d'une réalité politique qui nous touche de près.

Pour recevoir régulièrement le programme des « mercredis » de la N.A.R. il suffit de nous en faire la demande.

ABONNEMENT D'ESSAI

Royaliste n'est pas vendu en kiosque et ne doit compter que sur ses lecteurs pour se faire connaître, développer son audience, toucher de nouvelles personnes. Pour cela, quel meilleur ambassadeur de *Royaliste* que le journal lui-même ?

Ouvrez donc votre carnet d'adresses et envoyez-nous les noms et coordonnées de ceux de vos amis susceptibles d'être intéressés par *Royaliste*. Nous leur ferons alors un abonnement d'essai pendant trois mois. Prix de chaque abonnement : 25 F.

RELIURES

Nous mettons à la disposition de nos lecteurs qui désirent conserver leur collection du journal, une reliure pleine toile bleue frappée d'une fleur de lys et avec inscription « *Royaliste* » dorée.

Cette reliure permet de contenir 52 numéros du journal. Elle est vendue au prix de 97 F franco.

Nous disposons aussi d'anciens numéros du journal pour compléter les collections (prix franco : 17 F pièce). Vendus aussi par année complète (300 F franco) de 1977 à 1994 (sauf 1979).

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom :
Prénom :
Date de naissance : Profession :
Adresse :

désire recevoir, sans engagement de ma part, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« *Royaliste* », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Au risque de l'impatience

Aux excellentes intentions du Premier ministre, il serait malséant de répondre par des critiques a priori et des récriminations de détail. « Mobilisation générale contre le chômage » ? Reprise du mouvement d'intégration sociale ? Libération des forces vives ? Réforme de l'éducation ? Modernisation de l'État ? Renforcement de l'Union européenne ? Bien, très bien ! Il y aurait tant à dire... Je m'en tiendrai à la question de l'emploi, priorité absolue du gouvernement, sur laquelle il sera jugé.

Nous savons comment la bataille contre le chômage et l'exclusion est engagée : allègements de charges sociales, hausse du SMIC et des retraites, construction de logements d'urgence, plan de soutien aux PME, développement économique des quartiers difficiles... En somme, le gouvernement veut agir à la fois sur le coût du travail, pour favoriser l'embauche, sur la demande des ménages, pour soutenir la consommation, et sur l'activité économique, pour remplir les carnets de commandes. Qui oserait souhaiter l'échec de cette politique ?

Encore faut-il que le programme d'Alain Juppé soit complet et cohérent. Or nous sommes encore dans le flou, quant à son financement, et dans l'incertitude quant à ses modalités. D'où de très humbles questions.

- Puisqu'on veut soutenir la consommation des ménages, et notamment des plus modestes par l'augmentation du SMIC, comment évitera-t-on que l'augmentation de la TVA, qui pèsera surtout sur ces consommateurs modestes, ne vienne annuler le

soutien à la demande ?

- Puisqu'on va augmenter le SMIC tout en affirmant que la réduction du coût du travail est le moyen le plus efficace pour créer des emplois, comment évitera-t-on que les patrons s'arrangent pour réduire le nombre de salariés payés au SMIC afin de bénéficier des exonérations et de la prime qui sont liées au nouveau Contrat Initiative-Emploi ?

- Puisque la volonté gouvernementale est tout entière tendue vers l'emploi, priorité des priorités, comment se fait-il que le



ministre des Finances donne quant à lui la priorité à la réduction du déficit budgétaire - qui entraînera la suppression de dépenses nécessaires à l'activité économique ?

En haut lieu, on a déjà répondu qu'il s'agissait là d'analyses grossières, que de telles contradictions n'avaient pas lieu d'être et que, cette fois, les avantages consentis au patronat ne seront pas sans contreparties. Admettons. Mais il faut tout de même constater que la politique économique d'Alain Juppé ressemble curieusement à celle d'Édouard Balladur, avec quelques inflexions : nous avons déjà connu le recours à l'allègement

des charges patronales, les coûts de pouce à la consommation (allocation de rentrée), la politique de relance du logement... L'élément nouveau concerne l'impulsion donnée aux salaires, mais on semble vouloir s'ingénier une nouvelle fois à donner d'une main ce qu'on reprendra de l'autre.

De fait, comme ses prédécesseurs, Alain Juppé compte essentiellement sur la croissance pour créer des emplois et pour réduire les déficits publics. Cela signifie que nous restons dans la logique néo-libérale de la régulation par le Marché, sous la dépendance des spéculateurs internationaux, et sous la contrainte monétaire qui est, en l'absence de monnaie unique, un des principaux facteurs du chômage dans notre pays (1). Nous ne saurions en tirer argument pour condamner par avance le nouveau programme gouvernemental. Pour en juger, il faut attendre le collectif budgétaire de juin. Attendre la rentrée pour apprécier la hausse du SMIC et de la TVA. Attendre plusieurs mois pour faire un bilan complet. Nous attendions déjà depuis un an l'élection présidentielle pour qu'advienne le vrai changement... Nous continuons à attendre, en écoutant les deux discours qui nous sont adressés : celui, technique, d'Alain Juppé, celui, lyrique, de Jacques Chirac qui souhaite une « révolution culturelle » sur laquelle je reviendrai. Nous attendons, parce que nous avons de la patience et parce que nous ne voulons pas compromettre l'avenir. Mais d'autres ne peuvent plus attendre. Comme l'automobiliste évoqué par Milan Kundera, ils sont en dehors du temps, ils ne connaissent ni la peur, ni l'espérance, car ils sont tragiquement « libérés de l'avenir ». Craignons l'impatience des désespérés.

Bertrand RENOUVIN

(1) cf. le livre d'André Gauron : « Aux politiques qui prétendent réduire le chômage » (Balland, 1995) que nous présenterons en octobre.